



**SECTION**



**DORDOGNE**

Syndicat **F**orce **O**uvrière des Finances Publiques  
Section locale **FO** DGFIP 24  
DDFiP de la Dordogne  
15 rue du 26<sup>ième</sup> Régiment d'Infanterie  
24 000 PERIGUEUX  
\*\*\*\*\*  
( : 06-86-83-13-88  
@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr  
Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/024/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/024/)

**C.T.L. du 07 janvier 2021**  
**– Compte rendu –**

Le Comité Technique Local de la DDFiP de la Dordogne s'est réuni le 07 janvier 2021, en audioconférence, en deuxième convocation, sous la présidence de Monsieur Didier BIANCHINI.  
À la demande de la majorité des agents qu'elle représente, **F.O.**-DGFIP24 était présente.



**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Exercice emplois 2021 (pour avis)
2. Questions diverses

En l'absence d'observations liminaires, le Président ouvre la séance

**Exercice emplois 2021**

Le président rappelle les grandes lignes du document transmis pour le CTL.  
Notamment, que les suppressions d'emplois sont conformes à l'engagement pluriannuel de suppressions d'emplois sur la période 2020-2022.  
Il remarque que l'année 2021 constitue l'année où la DGFIP est la plus sollicitée même si la contribution est contenue par rapport aux années passées.  
Cette année se caractérise par :



- le redéploiement d'emplois dans le cadre de la relocalisation de services,
- la diminution des emplois de cadres supérieurs dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Carrières (GPEEC),
- des suppressions d'emplois de A limitées par déport sur les catégories B et C.

La sphère de la publicité foncière est préservée au niveau national compte tenu de la situation des services et de l'évolution de la charge.

Le directeur rappelle ensuite les opérations du NRP 2021 et les conséquences en matière d'emplois, la création du SAPF à Bergerac avec 16 emplois en 2021 sur 30 en cible.

Le classement des postes comptables évolue à la baisse pour les trésoreries mixtes qui perdent l'impôt mais seule Montpon change de catégorie de C2 en C3, ce qui impacte le Tagerfip.

Le département est sollicité à hauteur de 3 ETP de catégorie C au titre du rebasage, dispositif qui avait commencé en 2019 puis interrompu en 2020. Il vise à tenir compte de vacances structurelles.

Avec le rebasage, le département est sollicité à hauteur de 16 suppressions d'emplois compensées par l'implantation de 16 emplois pour le SAPF, ce qui aboutit en net à un solde nul.

S'agissant des emplois de cadres, le directeur précise qu'il a semblé logique de supprimer un emploi d'IP auditeur compte tenu de l'évolution du nombre de structures dans le cadre du NRP.

Toutefois, il indique qu'en cible, dans le cadre de la GPEEC des A+ 2020-2024, il est prévu la création d'un emploi de niveau Afipa qui aura pour fonction notamment d'encadrer la MDRA.

**F.O.-DGFIP24** précise qu'il ne souhaite pas s'impliquer dans un CTL qui comme d'habitude voit la diminution des emplois mais constate qu'une fois de plus, la DGFIP est fortement sollicitée.

**F.O.-DGFIP24** Constate une fois encore que la direction bouche les trous comme elle peut et s'étonne toutefois de la suppression d'un emploi de catégorie A à l'EDR alors que l'EDR semble de plus en plus sollicitée.

Le directeur précise que deux aspects ont motivé cette décision.

1. Au regard de la doctrine d'emploi des EDR, il est assez rare de voir un emploi de catégorie A.
2. Il faut faire face à la création des emplois de CDL. Il avait été dit que ces emplois seraient principalement pourvus par des A+. Or, il se trouve qu'au regard de la GPEEC, le département n'aura pas autant de A+ que prévus. Certains de ces emplois de CDL devront donc être pourvus par des cadres A. L'attention de la DG a été appelée sur ce sujet. Néanmoins, il faut commencer à faire ce redéploiement d'emplois de catégorie A pour alimenter les CDL du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**F.O.-DGFIP24** souligne que la Trésorerie de Montpon est fortement sollicitée avec la perte de deux emplois dont l'emploi d'adjoint de catégorie A.

Le directeur rappelle que la trésorerie perd le recouvrement de l'impôt au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui justifie le transfert du poste de catégorie A. Par ailleurs, il rappelle que le correctif charges est particulièrement défavorable sur le secteur public local. Or, en suivant la méthode retenue dans l'exercice emplois, c'est-à-dire en comparant les éléments de charge entre postes, Montpon ressort davantage comme étant excédentaire.

**F.O.-DGFIP24** demande comment va se passer la gestion du bâtiment de Ribérac avec la suppression de l'emploi d'agent technique.

La direction rappelle qu'elle ne pouvait pas beaucoup compter sur les deux derniers agents techniques et qu'elle a déjà l'habitude de gérer le bâtiment à distance en liaison avec le gestionnaire de site. Elle précise qu'à la suite de la fermeture du SIP de Ribérac, la gestion de l'immeuble est assurée par M SOUDEILLE, responsable du SIE.

**F.O.-DGFIP24** précise qu'il souhaitait que le CTL acte qu'il ne sera pas fait appel

Le Président propose de passer au vote sur l'exercice em

Pour : 0

Contre : 1

Abstention : 0



**F.O.-DGFIP24** précise être contre le NRP et la suppression systématique d'emplois au sein de la DGFIP

**F.O.-DGFIP24** s'inquiète qu'avec un tel rythme de suppression d'emplois, de voir l'arrivée prochaine d'un NRP 2.

Le Directeur rappelle qu'à travers le NRP, la DGFIP a justement souhaité donner de la visibilité aux agents, aux usagers et aux élus jusqu'en 2026.

Après, de toute façon, il n'y a pas de visibilité au-delà d'un quinquennat en matière de politiques publiques.

**F.O.-DGFIP24** demande justement ce que vaut l'engagement auprès des élus alors que le quinquennat prend fin en 2022 et s'interroge également sur l'évolution des suppressions d'emplois.

Le directeur précise qu'il ne connaît pas la situation à venir, soulignant cependant que l'on dispose d'un peu de visibilité puisque l'on a une trajectoire emplois sur 3 ans (2020-2022) et constate que le Gouvernement s'y tient.

En 2022, la situation sera sûrement à peu près équivalente pour la Dordogne avec des suppressions compensées par l'implantation d'emplois complémentaires pour le SAPF.

### Questions diverses

#### 1) Ponts naturels 2021

**F.O.-DGFIP24** souhaite aborder la question des ponts naturels. Il précise qu'il y a deux dates possibles : vendredi 14 mai, vendredi 12 novembre.

Il souhaite que les deux ponts naturels soient retenus

Le président indique que ce sujet sera nécessairement inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL, et précise que la Direction partage ce point de vue.

**C'est trop bien**

#### 2) Indisponibilité d'Hélios le 15 et le 22 janvier

**F.O.-DGFIP24** s'étonne que certains chefs de service essaient de forcer la main aux agents pour poser des jours de congés.

La direction précise qu'elle n'a reçu aucune consigne particulière de la DG pour ces deux jours. Il n'y a bien évidemment aucune obligation pour un agent de poser des congés : un message sera transmis aux cadres. Même si l'on peut comprendre que le fait de ne pas disposer d'hélios soit pénalisant, d'autres travaux peuvent être réalisés.



#### 3) Assistante sociale



**F.O.-DGFIP24** souligne l'absence d'assistante sociale depuis septembre et la rotation de différent(e)s assistant(e)s qui interviennent à distance. Dans ces conditions, **F.O.-DGFIP24** s'interroge sur le suivi des dossiers et trouve que la situation ne peut qu'être néfaste pour les agents du réseau de la DDFIP24.

La direction regrette également l'absence d'assistante sociale. Il s'agit toutefois d'une situation transitoire. Il confirme n'avoir aucune information comme quoi le SG aurait l'intention de ne plus pourvoir cet emploi.

**F.O.-DGFIP24** estime que le transitoire commence à durer et que les remplaçants ne peuvent pas connaître les dossiers.

#### 4) Situation d'un agent

**F.O.-DGFIP24** évoque la situation d'un agent C du SIP Périgueux pour lequel ça ne se passe pas très bien et s'interroge sur ses possibilités d'obtenir Bergerac, demande validée par le médecin.

La direction souligne que la situation est visiblement compliquée et constate cependant que des possibilités s'ouvrent sur Bergerac avec l'arrivée du SAPF. L'agent peut peut-être participer à l'appel national à candidatures. Le mouvement local offrira également plusieurs possibilités et le Directeur bénéficie de certaines marges de manœuvre pour prendre en compte les situations particulières.

En l'absence de nouvelle question, le Président lève la séance

\*\*\*

**Les représentants FO DGFIP24:**  
**Titulaire**  
Sandrine THYSSEN (absente)  
Gaëtan LEJEUNE

## **Suppléants**

Jacques JOUSSON (absent)  
Sabrina BENDERRAJI (absente)

**Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat  
Libre et Indépendant  
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État  
Pour nous le plus important c'est FORcément vous**